



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 2 juillet 1990 faisant obligation à la Poste de maintenir un réseau minimum,  
Vu la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et 2000-321 du 12 avril 2000 autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire,  
Vu la délibération 03/2020-21 du 11 juin 2020 approuvant la convention entre la commune de Beynost et La Poste pour la création d'une agence postale communale,

Conformément aux dispositions des articles R.4515-4 à R.4515-11 du Code du Travail, il y a lieu d'établir un protocole afin d'arrêter les mesures de prévention et de sécurité à appliquer lors des opérations de livraison et/ou de prise en charge des fonds et valeurs par le personnel de la société LOOMIS et de l'agence postale communale.

Le protocole de sécurité reprend notamment les conditions d'approche du véhicule blindé, les modalités de stationnement, le cheminement des convoyeurs, le transfert des fonds, les moyens sécuritaires mis à disposition de LOOMIS France et les recommandations du responsable de l'agence postale et du conseiller sécurité.

Le protocole reste applicable aussi longtemps que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative dans l'un de leurs éléments constitutifs.

Le rapporteur précise que cette délibération, ainsi que le protocole de sécurité, devront être soumis au Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) communal pour avis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le protocole annexé à la présente délibération, d'autoriser Madame le Maire à le signer et lui donner tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le protocole de sécurité entre la commune de Beynost et la société LOOMIS France,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

*Caroline Terrier*  
Caroline TERRIER













**Article 6: CONFIDENTIALITE**

Les parties ou toute personne ayant pris connaissance des dispositions du présent protocole s'engagent à une stricte confidentialité sur l'ensemble des informations qu'il contient.

**Pour l'entreprise d'accueil**

Nom :

Date :

Signature :

Cachet :

**Pour l'entreprise de transport**

Nom : M Ludovic ANDRIOT

Date : 23/06/2021

Signature :

Cachet :



**Loomis France SASU**  
Agence de Bourg-en-Bresse : ZAC des  
Belouzes - 04 avenue San Severo  
01000 Bourg-en-Bresse - France

Tél. : 04 74 50 52 75 - Fax : 04 74 50 52 67  
04 74 50 52 75 - 04 74 50 52 67